

Fusion des caisses de pension CIA-CEH

ASSEMBLÉE du PERSONNEL

le lundi 10 septembre 2012

à 20h00 au Palladium (rue du Stand)

Le parlement se prononcera les 13 et 14 septembre sur le projet de loi instaurant la fusion des caisses de pension (PL 10847). Le Cartel et le SSP appellent à une mobilisation unitaire.

Ordre du jour :

1. Raisons de l'opposition des syndicats au projet de loi sur la fusion des caisses
2. Enjeux concrets sur les retraites
3. Revendications du Cartel et du SSP
4. Débats – questions
5. Organisation de la mobilisation et des actions de lutte
6. Résolution de l'Assemblée du personnel
7. ...

Une mobilisation d'envergure est nécessaire pour affirmer l'opposition des syndicats à ce texte qui dégrade fortement les conditions de retraite. **Participez à l'Assemblée du personnel !**

La détermination des salarié-e-s et des pensionné-e-s doit s'exprimer concrètement dans la rue et devant le Grand Conseil ! Le Cartel et le SSP invitent chacun-e à participer à la :

1/2 journée de GRÈVE
de l'ensemble du personnel de l'Etat et des services subventionnés
le jeudi 13 septembre 2012 (après-midi)

L'arrêt de travail (dès 13h30) permet la tenue d'assemblées dans les secteurs sur les lieux de travail et de venir ensuite aux manifestations (*déroulement prévu, à confirmer*) :

- **15h00, rassemblement à la Place de Neuve – prises de parole**
- **puis GRANDE MANIFESTATION dans les Rues Basses jusque devant le parlement (aux canons) – arrivée 16h30 – prises de parole**

NON au démantèlement de nos retraites !

Le Cartel et le SSP s'opposent à la future caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEG), telle qu'elle est prévue dans le texte issu de la commission des finances. Ils dénoncent aussi le fait que l'Etat employeur soit prêt à cautionner le démantèlement des retraites des fonctionnaires, rompant ainsi ses engagements. La recapitalisation forcée, mesure fédérale inique dénoncée par les organisations représentatives du personnel, ne peut pas justifier que le personnel et les retraité-e-s supportent près des deux tiers du coût global ! Le Cartel et le SSP refusent la forte dégradation des conditions auxquelles le système entier

des retraites serait ainsi soumis. Le PL 10847 issu de la commission des finances sonne comme un mépris des droits légitimes du personnel et particulièrement des actuel-le-s et futur-e-s retraité-e-s. Le parlement doit prendre conscience du refus des fonctionnaires de voir leurs retraites être démantelées de la sorte. Le projet de loi doit être modifié en faveur du personnel. Le parlement se prononcera lors de la session des 13 et 14 septembre 2012 et il est impératif que l'ensemble du personnel se mobilise et se batte pour que la nouvelle caisse de prévoyance ne soit pas créée dans des conditions aussi défavorables.

Concrètement et principalement, le Cartel et le SSP :

- **Refusent le passage à 40 années de cotisation** pour une rente pleine (+ 2 ans pour la CIA ou + 2,5 ans pour la CEH par rapport à la situation actuelle) ;
- **Refusent l'augmentation de l'âge pivot à 64 ans** (+ 2 ans pour la CIA ou + 4 ans pour la CEH) et que cet âge passe à 61 ans (+ 1 an) pour les cas de pénibilité physique ;
- **S'opposent à toute répartition 50% employé-e – 50% employeur** de la charge de la cotisation et **exigent donc la garantie** du maintien du principe de **la répartition 1/3 employé-e – 2/3 employeur**, également en cas d'augmentation de la cotisation et pour la prise en charge des rappels de cotisations lors des réévaluations de fonction ;
- **Dénoncent la forte augmentation des cotisations** qui diminuent les salaires, notamment ceux des basses classes ;
- **Exigent le financement intégral par l'Etat** de la recapitalisation de la caisse suite à l'abaissement du taux technique à 3,5% ;
- **Exigent** que la composition du comité de la future CEG assure **une véritable représentation démocratique** des affilié-e-s et pensionné-e-s ;
- **Exigent le maintien** d'un mécanisme de **l'indexation des pensions**.

Consignes de grève : quelques rappels et précisions

Droit de faire la grève

Tout-e employé-e, quel que soit son statut, son employeur, sa nationalité ou son lieu de domicile, a le droit de faire grève. Cette action a été annoncée à l'employeur par les syndicats.

Sanctions

La participation à la grève ne peut pas être invoquée comme motif de sanction, ni figurer au dossier administratif de l'employé-e. Il n'y a aucune raison d'avoir peur d'une sanction.

Retenue de salaire – Déclaration/formulaire de grève

L'employeur peut faire procéder à une retenue de salaire. Il n'y a aucune obligation formelle de remplir les formulaires de déclaration de grève à l'avance.

Service minimum

Lorsque la sécurité des usagers-ères et les prestations essentielles doivent être garanties, il incombe à la hiérarchie d'organiser un service minimum.

Solidarité en équipe

Discutez entre vous du service minimum, des prestations essentielles à dispenser, organisez-vous à l'avance pour qu'un maximum de collègues qui le souhaitent puissent participer à la grève et être présent-e-s à la manifestation.

Personnel ne travaillant pas le 13 septembre

Les collègues en congé ou qui n'ont pas d'obligation de travail le jour de la grève sont aussi concerné-e-s et sont donc fortement invité-e-s à rejoindre les manifestations.

Pressions, intimidations

Au cas où des bruits alarmistes devaient circuler, vérifiez leur bien-fondé auprès des syndicats. Si vous constatez des excès de zèle, des abus de contrôle, des pressions ou intimidations tendant à dissuader le personnel qui souhaite faire grève, contactez immédiatement le syndicat. Il entreprendra alors les démarches nécessaires.

Défendons ensemble nos retraites !

La mobilisation unitaire à laquelle le Cartel et le SSP appellent l'ensemble du personnel fera la différence. TOUTES et TOUS en grève et dans la rue le 13 septembre !